

COMPLEXE MOTOCYCLISTE DE LEZENNES

ADHERENT INDIVIDUEL

Vous souhaitez prendre ou reprendre votre adhésion annuelle. Voici quelques règles de fonctionnement qui permettront d'utiliser les pistes en toute sécurité si tous s'y conforment.

1- HORAIRES

L'accès au Complexe Motocycliste est libre, dans le cadre des horaires ci-dessous décrit :

Les horaires, pour les utilisateurs individuels, hors période de vacances scolaires, sont les suivants, sauf jours de fermeture des pistes et de manifestations, décidés par le Conseil d'Administration de l'Association (voir tableau joint au présent règlement intérieur) :

- LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : de 14h à 18h (fermeture des pistes à 17h).
- MERCREDI : de 10h à 12h et de 14h à 18h, uniquement pour les utilisateurs du Moto-Cross.
- SAMEDI, DIMANCHE : de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermeture des pistes à 17h).

Le Complexe Motocycliste de Lezennes n'est pas un circuit, mais une piste routière.

C'est un lieu d'accueil et de loisirs, un lieu de rencontre pour tous les passionnés des deux-roues, la priorité de son utilisation est donnée aux structures et groupes de jeunes.

La piste reste néanmoins accessible les autres jours et en dehors des séances occupées par les activités cyclomoteurs encadrées par l'Equipe Educative du Complexe.

Pendant les vacances scolaires de juillet et août les horaires d'ouverture sont les suivants :

- LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI : **uniquement de 17h à 18h45 (fermeture des piste à 18h45)**
- SAMEDI et DIMANCHE : **de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermeture des pistes entre 12h et 14h, et à 17h)**

2- COTISATIONS

→ La possibilité de rouler sur la piste routière et le terrain de cross du Complexe est conditionnée par le paiement d'une cotisation annuelle valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2006, due quel que soit le moment de l'inscription, soit :

- 190 euros pour les adhérents de la région Hauts de France (Nord, Pas-De-Calais et Picardie)
- 460 euros pour les adhérents hors Région
- 30 euros pour les adhérents mineurs.
- 100 euros pour les adhérents mineurs hors Région.

- Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire
- Réduction accordée au 1^{er} septembre.

3- PIECES A FOURNIR

- 2 photos d'identité récentes
- Justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois
- Carte grise de la machine utilisée (pour les moto-cross : une facture comportant les numéros de série)
- Justificatif d'assurance (Responsabilité Civile)
- Pièce d'identité ou Permis de Conduire

Nous rappelons à nos adhérents leur obligation à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel du pilote ou du tiers dans l'enceinte du complexe. (Loi 84-610 du 16 juillet 1984).

La cotisation annuelle vous permet d'être couvert par la responsabilité civile du complexe, uniquement lorsqu'il y a faute de sa part. Dans tous les autres cas, les éventuels frais médicaux ou matériels consécutifs à un accident sont à la charge de l'adhérent. Il appartient à ce dernier de vérifier dans son contrat d'assurance (responsabilité civile) s'il est couvert pour ce genre d'activité.

Des contrôles inopinés pourront être effectués par l'équipe d'encadrement qui travaille sur le Complexe.

4- FONCTIONNEMENT DES PISTES

➤ Temps d'utilisation des pistes :

15 minutes entrecoupées de pauses obligatoires.

- 22 usagers par piste.
- Le port du casque, gants et bottes montantes est obligatoire, ainsi que d'un pantalon et d'un blouson adaptés (cuir)
Pantalons de jean et baskets sont interdits.
- De même pour le cross, un équipement minimum est requis (survêtement, baskets et manches courtes interdits).
- **Les usagers devront être en pleine possession de leurs moyens, respecter la signalisation, les règles de sécurité et normes de bruit en vigueur (98 db sauf indication contraire inscrite sur la carte grise) . Des contrôles « sonomètres » seront régulièrement effectués.**
- Les organes de sécurité des véhicules doivent être en état de fonctionner et ne pas présenter de traces d'usure anormale.
- **Les acrobaties (wheelings, roues avant, burns...) sont interdites sur le site.**

➤ Les usagers sont tenus de respecter le sens de circulation défini par la signalisation (couper par les zones neutralisées par des cônes est interdit) et l'accès à la piste par le sas.

DRAPEAU JAUNE	=	RALENTIR, DANGER TEMPORAIRE.
DRAPEAU ROUGE	=	ARRET IMMEDIAT (SORTIE).
DRAPEAU NOIR	=	ARRET IMMEDIAT DU PILOTE CONCERNE.

➤ Les pistes sont interdites aux piétons, les aires de promenade (buttes) aux 2-roues.

➤ Les déplacements sur le site (parking) se font à allure modérée.

➤ Aucun véhicule ne devra stationner dans l'enceinte du complexe pendant les heures de fermeture. Le stationnement devant la grille, ainsi que devant l'accès Pompiers, est formellement interdit.

5- SANCTIONS

L'équipe d'encadrement se réserve le droit d'exclure toute personne qui enfreint le règlement intérieur.